

Délibération DEL-CC-2024-030

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MARS 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (57)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (10)** : François MARY pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie BERNARD pouvoir à Julie COUTOUIS, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascal GABILY pouvoir à Etienne HUCAULT, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-Paul GODET pouvoir à Claude POUSIN, Catherine GONNORD pouvoir à André GUILLERMIC, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU, Dominique TRICOT pouvoir à Gilles PETRAUD,

**Absents (18)** : François MARY, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Karine PIED, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 13-03-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Joël BARRAUD

## FINANCES

### Budget principal de la CA2B - Versement d'une subvention de fonctionnement à la Régie Bocapole

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et notamment la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2018-090 du conseil communautaire du 15 mai 2018 portant définition de l'intérêt communautaire et précisant les statuts de la communauté en matière de

« construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs » dont Bocapole et son pôle de matériels ;

**Vu** les statuts de la régie Bocapole ;

**Considérant** l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'équilibre pour l'année 2018 à la régie personnalisée de Bocapole approuvée par délibération DEL-CC-2018-084 du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 ;

**Considérant** l'attribution de la subvention de fonctionnement et d'équilibre depuis 2019 à la régie personnalisée de Bocapole approuvée par délibération DEL-CC-2018-297 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 ;

**Considérant** l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'équilibre pour l'année 2023 à la régie personnalisée de Bocapole approuvée par délibération DEL-CC-2023-034 du Conseil Communautaire du 24 mars 2023,

La Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière Bocapole est un Etablissement Public Administratif ayant pour objet conformément à l'article 2 des statuts :

*« l'animation, la promotion et la commercialisation du site en vue d'accueillir des manifestations à finalité socio-économique, culturelle, touristique et sportive prioritairement d'intérêt communautaire »*

L'article 6 des statuts précise que les recettes de la Régie comprennent outre les produits liés à la location de biens meubles ou d'immeubles, ceux tirés de la vente ou de la location de biens ou services et de l'organisation de manifestations et autres recettes, notamment, mais aussi les subventions des collectivités et organismes publics.

Ainsi, chaque année, une subvention de fonctionnement, dite subvention d'équilibre est versée par le propriétaire : la Communauté d'Agglomération, au locataire gestionnaire qu'est la Régie personnalisée Bocapole.

Cette subvention de fonctionnement se subdivise en 2 parties :

- Subvention annuelle fixe de : 320 000 € pour frais d'immobilier ;
- Subvention annuelle d'équilibre et de fonctionnement : 300 000 €

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le versement d'une subvention d'un montant fixe de 320 000 € à la Régie Bocapole, pour frais d'immobilier, à compter de l'année 2024 ;**
- **attribuer une subvention de fonctionnement, dite d'équilibre d'un montant maximum de 300 000 €, en un ou plusieurs versements à compter de l'année 2024 ; imputer ces dépenses sur le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **27 MARS 2024**

Notifié ou publié le **27 MARS 2024**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

DEL-CC-2024-030

